

Impôts : le paiement électronique devient une réalité en Algérie

Les services fiscaux franchissent une nouvelle étape dans leur transformation numérique. La **Direction générale des impôts (DGI)** a annoncé le lancement du **paiement électronique des impôts et taxes via le portail « Jibayatic »**, une mesure qui s'inscrit dans la stratégie nationale de modernisation de l'administration publique et de généralisation des services numériques.

Avec cette initiative, les impôts rejoignent la longue liste des secteurs publics algériens ayant adopté la **dématérialisation des paiements**, après les banques, les opérateurs de télécommunications, les compagnies de transport, les établissements universitaires ou encore plusieurs services administratifs.

Une bonne nouvelle pour les contribuables

Cette nouvelle est particulièrement attendue par les contribuables. Jusqu'à présent, le paiement des impôts nécessitait souvent un déplacement vers les centres des impôts, avec parfois plusieurs heures d'attente avant d'accéder à un guichet, notamment lors des échéances fiscales.

Grâce au [paiement en ligne](#), les contribuables pourront désormais régler leurs obligations fiscales directement depuis leur domicile ou leur bureau, sans avoir à faire la queue ni à se déplacer.

Cette évolution devrait améliorer considérablement la qualité du service public en simplifiant les démarches administratives et en réduisant les délais de traitement.

Des files d'attente appelées à disparaître

L'une des principales retombées attendues de cette réforme est la réduction, voire la disparition progressive, des longues files d'attente devant les centres des impôts, particulièrement lors des périodes de forte affluence.

En diminuant le nombre de personnes se présentant quotidiennement aux guichets, l'administration fiscale pourra fluidifier l'accueil des usagers qui ont encore besoin d'un accompagnement sur place.

Les contribuables gagneront ainsi un temps précieux, tout en bénéficiant d'un service accessible à tout moment de la journée.

Des agents davantage mobilisés sur leurs missions

Cette dématérialisation présente également un avantage pour les services fiscaux eux-mêmes. Les agents, moins sollicités pour la gestion des flux de contribuables venus uniquement effectuer un paiement, pourront consacrer

davantage de temps à leurs missions de contrôle, d'accompagnement et de traitement des dossiers.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale tout en offrant une meilleure qualité de service aux citoyens et aux entreprises.

Plusieurs moyens de paiement disponibles

Selon le communiqué de la Direction générale des impôts, le paiement électronique peut être effectué par **carte interbancaire (CIB)** ou **carte Edahabia**. Le portail « **Jibayatic** » permet également d'utiliser des virements bancaires à partir de plusieurs établissements financiers, notamment la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), la Banque de développement local (BDL), ainsi que la Banque extérieure d'Algérie (BEA).

La DGI invite les contribuables à créer leur compte sur la plateforme afin de profiter de ce nouveau service, accessible **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**.

Avec la paiement électronique, l'administration fiscale accélère sa transition numérique et [la volonté des pouvoirs publics de moderniser les services administratifs](#), de simplifier les démarches des citoyens et de promouvoir le paiement électronique comme un levier d'amélioration du service public.